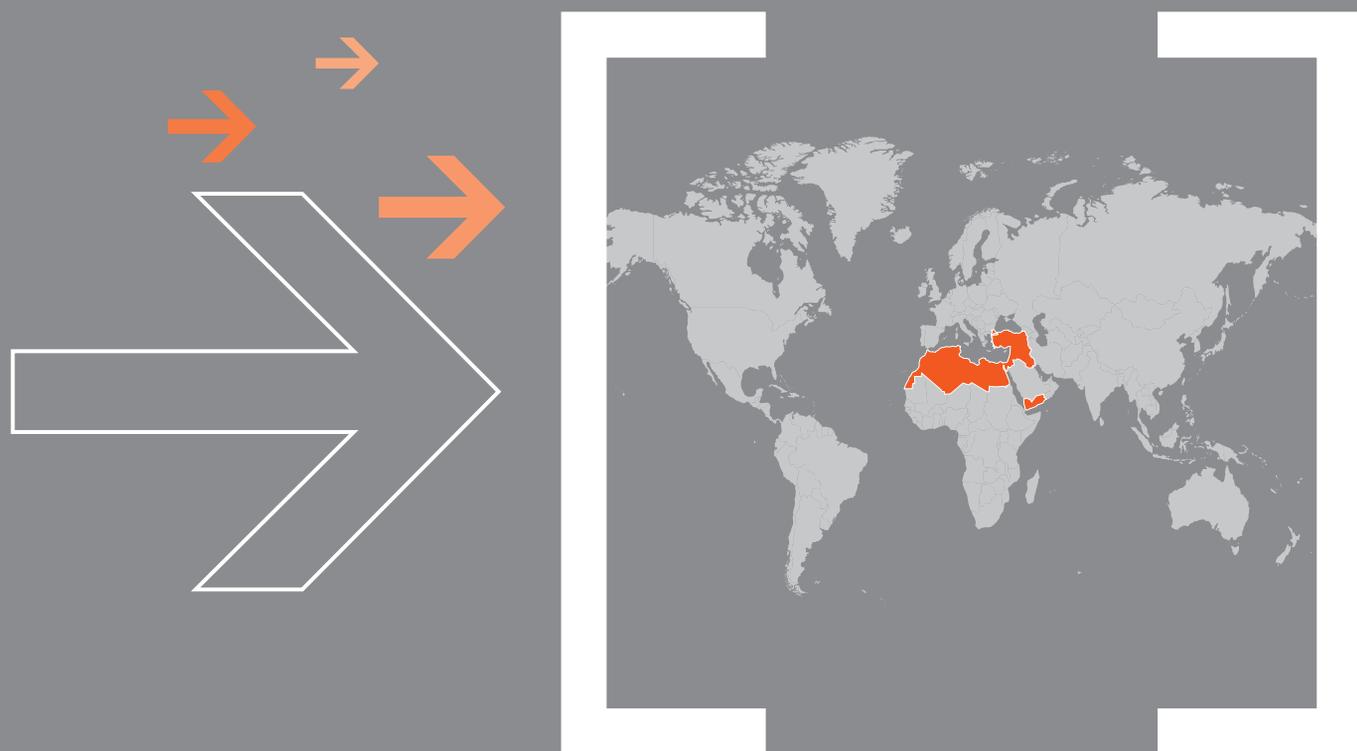


VIVRE ENSEMBLE, CROÎTRE ENSEMBLE

en Méditerranée et Moyen-Orient

PLAN D'ACTION **2015**
2018

Agence Française de Développement



développeur d'avenirs durables

SOMMAIRE



À RETENIR

I. Les enjeux structurels de développement

L'état des sociétés après la première phase de transition
Une zone fragile
De la croissance à la qualité de vie

04



II. Les enjeux pour la France et l'Europe

Les enjeux pour la France
Le renouvellement de la politique de voisinage
Le partenariat de Deauville
De nouvelles dynamiques sous-régionales

07



08
10
14

III. Le bilan (2011-2014) de l'action du groupe de l'Agence Française de Développement (AFD)

Le bilan quantitatif
La production des connaissances

15



16
17
18
19

IV. Les orientations de l'action de l'AFD pour la période 2015-2018

Les documents qui encadrent l'action de l'AFD
3 finalités et 7 objectifs pour guider les activités de l'AFD

21



22
24

25



26
27

V. Les modalités d'intervention de l'AFD

L'approche croisée acteurs / politique sectorielle
Innover et compléter les outils d'intervention de l'AFD
Quels sont les partenaires privilégiés ?
La recherche-action

33



34
35
36
37



À RETENIR



L'AFD intervient dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM). À l'exception de l'Algérie où l'Agence est présente depuis son indépendance, les interventions datent du début des années 1990, avec l'ouverture des premières agences locales en Tunisie et au Maroc. Elles se sont poursuivies en Palestine (1998), au Liban (1999), en Turquie (2004), en Jordanie et en Égypte (2006), au Yémen (2007), en Syrie (2009) et enfin en Irak (fin 2010). Au Yémen et en Irak, elles sont aujourd'hui empêchées et le suivi de l'activité est désormais respectivement assuré depuis Djibouti et Amman. Suite à la fermeture de son agence en Syrie, le suivi est assuré depuis Paris. En Libye (2012), son mandat est limité à un appui aux maîtrises d'ouvrage libyennes.

Les orientations opérationnelles de l'AFD dans les PSEM répondent à 3 finalités :

- **Promouvoir une croissance durable créatrice d'emplois** : grâce à des entreprises créatrices de valeur ajoutée et d'emplois décents, à un meilleur accès des femmes au marché du travail et au développement de territoires attractifs par leur niveau d'équipement et de services, et par les débouchés commerciaux qu'ils offrent.
- **Gérer un capital naturel contraint et s'adapter aux dérèglements climatiques** en assurant la sécurité énergétique des pays qui participent directement à la réduction des gaz à effet de serre, en gérant la rareté du capital naturel, par la mise en place d'une stratégie d'adaptation aux conséquences des dérèglements climatiques.
- **Renforcer la cohésion sociale** dans un contexte de chômage de masse et dans certains pays, de migrations et de déplacements forcés des populations.

L'action de l'AFD a été complexifiée par la désorganisation des services publics dans les pays touchés par les soulèvements, tandis qu'émergeaient de **nouveaux acteurs**, responsables syndicaux, élus locaux, responsables d'entreprises, collectifs... De manière générale les bénéficiaires de nos interventions sont de moins en moins les bénéficiaires passifs des actions de développement promues par les États, mais de plus en plus les acteurs de leur développement, des **parties prenantes**.

1

LES ENJEUX STRUCTURELS
DE DÉVELOPPEMENT



développeur d'avenirs durables

L'attractivité des territoires ruraux et le développement des villes secondaires sont des enjeux majeurs

• **Les inégalités sociales sont aussi « histoires » de territoires.** Les migrations vers les villes ont renforcé les disparités territoriales avec la montée en puissance de villes macrocéphales qui captent les flux économiques. De nombreuses familles rurales se retrouvent ainsi marginalisées dans des zones « vides » (campagnes, désert) avec un accès limité aux infrastructures de santé et d'éducation. Dans le même temps beaucoup de travailleurs ruraux ayant migré en ville se retrouvent **en zones « urbaines » mal équipées** (en logement et transport notamment) et sans emploi du fait de la faible industrialisation. **L'attractivité des territoires ruraux et le développement de villes secondaires** sont donc des enjeux majeurs. La dichotomie urbain/rural se double d'une opposition entre le littoral ou les fleuves et l'arrière-pays, accentuée par la désertification (par exemple 90% des Égyptiens, des Libyens et des Algériens occupent 10% du territoire de leurs pays respectifs). Les enjeux sont donc ceux de la gestion des zones à forte concentration humaine et par conséquent de **l'organisation non conflictuelle de l'usage des sols** entre les activités économiques (tourisme, pêche, agriculture) et l'habitat.

UNE ZONE FRAGILE

LA MONTÉE DES CONFLITS

Les conflits recouvrent plusieurs visages : interétatiques (Territoires Palestiniens, Israël), guerres civiles devenues pour certaines régionales (Syrie, Irak, Yémen, Libye), rébellion armée islamiste (Libye, Irak), rébellion kurde en Turquie. Enfin, les luttes anti-terroristes menées en Kabylie contre Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), au Yémen contre Al-Qaïda dans la péninsule Arabique (AQPA), en Irak et en Syrie contre Daech, mais aussi aux frontières du Mali et de la Libye, exposent tout particulièrement la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, ou bien encore le Liban et la Jordanie.

La prévention des conflits devient un exercice de plus en plus théorique, cédant la place à des activités en faveur de la résilience des communautés, soit la capacité de ces pays à surmonter les crises.

LES TENSIONS IDENTITAIRES

Les tensions identitaires dans la région (chiites, sunnites, alaouites, druzes, berbères, kurdes, turkmènes, chrétiens, maronites, juifs, etc.) se sont exacerbées. Elles ne sont pourtant que l'expression momentanée, mais violente, d'une situation antérieure d'accumulation d'inégalités.

Face à l'apparition de ces conflits, les enjeux sont ceux du **retour à la sécurité** sans laquelle toute action de développement est empêchée (Irak, Yémen, Libye, Syrie) et de la **cohésion sociale** par la réduction des inégalités.

Pour œuvrer à cette cohésion, il est malaisé de retenir un ciblage direct des communautés marginalisées ou exclues, sans tomber dans la discrimination positive en faveur d'un critère identitaire (chrétiens maronites du Liban, Berbères en Algérie, Kurdes en Turquie, coptes d'Égypte ou chrétiens d'Irak).

L'AFD procèdera donc de manière indirecte, en veillant à financer des projets donnant des opportunités à tous, notamment aux plus exclus. Elle agira donc sur des facteurs structurels comme l'accessibilité de tous les territoires, l'inclusion sociale ou le développement des infrastructures de base.

L'AFD doit œuvrer en faveur de la cohésion sociale en évitant le risque de la discrimination positive

LES DÉPLACEMENTS FORCÉS AU MOYEN-ORIENT SONT AUJOURD'HUI D'UNE AMPLIEUR INÉGALÉE

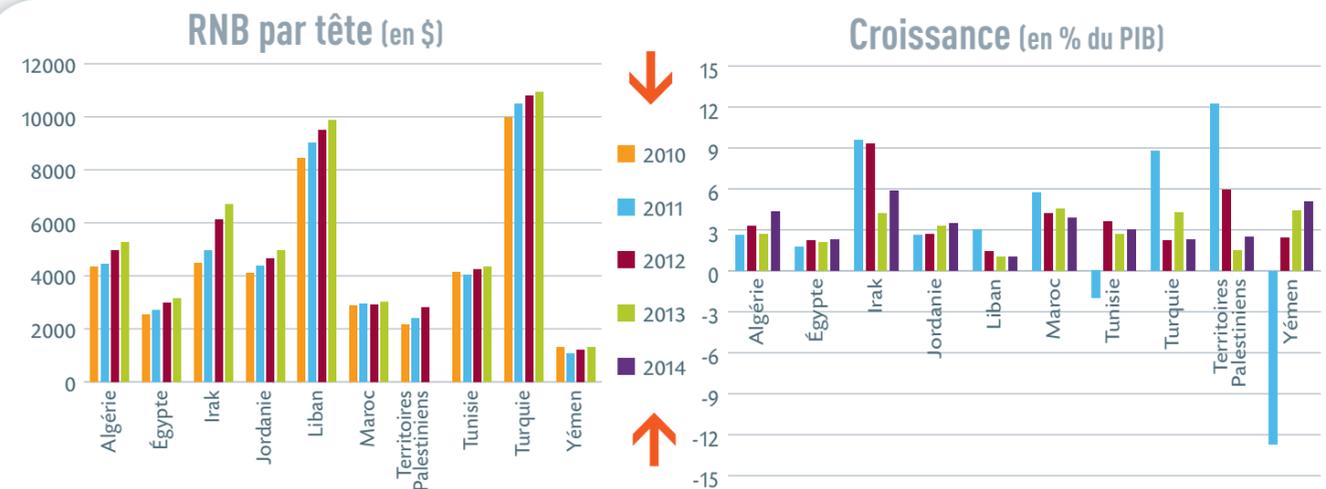
En raison de l'instabilité politique, le Moyen-Orient compte d'importantes populations réfugiées et déplacées, principalement palestiniennes, irakiennes et syriennes. Ces mouvements sont généralement de longue durée et la fin des conflits ne signifie pas toujours un retour des personnes déplacées. Aujourd'hui, la présence des réfugiés syriens contribue de façon significative à des changements dans la démographie et le paysage urbain de leurs pays d'accueil (Liban et Jordanie). À la crise syrienne s'ajoutent la récente crise à Gaza (272 000 déplacés « internes »), ou les crises qui ont cours en Irak ou en Libye et dont les conséquences sont fortes au Kurdistan ou en Tunisie.

UNE RÉGION QUI RÉSISTE AUX TENSIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

La crise économique de 2008 et les crises politiques depuis 2011 ont détérioré les fondamentaux macroéconomiques de la plupart des PSEM. Les PRI ont toutefois montré une capacité à absorber les chocs en dépit de la dégradation des principaux indicateurs (croissance, dette et déficit publics, réserves de change, balance commerciale). La Turquie est, en partie, différente dans sa double incarnation de pays émergent (ayant bénéficié des apports de liquidité internationale) et de pays engagé dans un processus de préadhésion à l'Union européenne (UE).

Le diagnostic sur la croissance dans les PSEM est connu : insuffisamment créatrice d'emplois et avec un revenu par tête stable ou en faible augmentation ces dernières années.

Les PRI ont montré une capacité à absorber les crises économiques et politiques

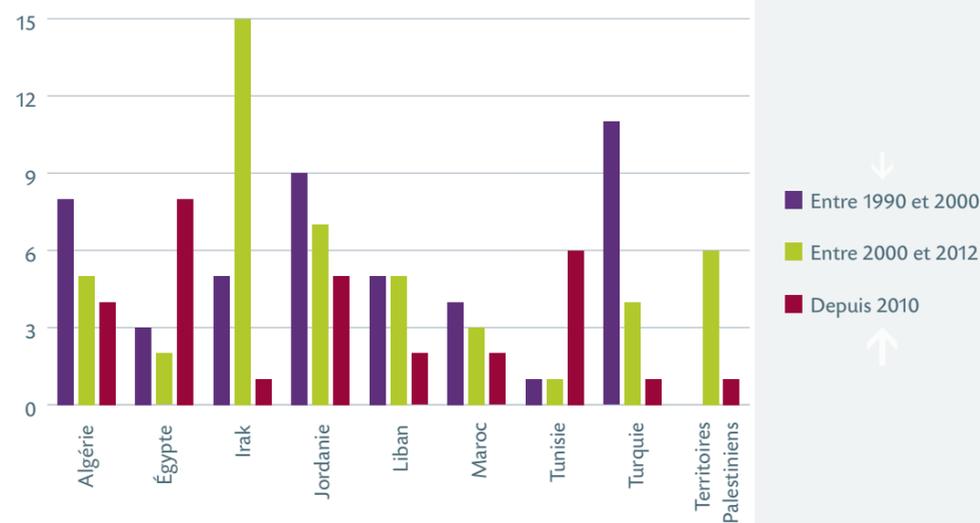


La plupart des emplois créés l'ont été dans des secteurs peu créateurs de valeur ajoutée et souvent informels (construction, commerce de détail, transports). En moyenne, dans les pays d'intervention de l'AFD, un tiers de la production nationale est produite par le secteur informel qui emploie deux tiers de la force de travail¹. Un des enjeux est de redonner au secteur privé son rôle dans la création de la croissance. En Égypte par exemple, 68% de l'emploi formel est public et la moitié des emplois formels créés entre 1998 et 2006 concernaient le service public.

5 PILIERS POUR LA CROISSANCE FUTURE

La relative faiblesse de la croissance représente des emplois créés et invite à revenir sur 5 caractéristiques communes aux pays connaissant une croissance forte et soutenue sur une longue période². Sans être suffisantes, ces 5 conditions sont nécessaires à la relance de la croissance.

Nombre de gouvernements différents (jusqu'en octobre 2014)



- **Des gouvernements impliqués et capables** de définir des politiques publiques, de prendre des décisions de long terme et de réduire les incertitudes pour les acteurs économiques. La stabilité n'est pas gage de réussite économique, mais comme le montrent le Maroc et la Turquie, des gouvernements à direction affirmée arrivent à faire des choix et à les assumer.
- **La stabilité macroéconomique** donne ensuite les marges de manœuvre budgétaire et financière aux États dans la réalisation de leurs choix de politique économique. Or, la dégradation des comptes publics et extérieurs des PSEM ont réduit l'« espace fiscal » de ces pays et les ont contraints à un pilotage assuré en partie sous le contrôle du Fonds monétaire international (FMI), la Turquie ayant un profil différent.
- **Des niveaux d'épargne propices aux investissements** sont indispensables à la croissance. Dans la région, la baisse de l'investissement public dans les années 1990 n'a pas été compensée par une augmentation du taux d'épargne et de l'investissement privé. Cette tendance s'est accentuée depuis 2011. Le rôle des bailleurs de fonds est donc redevenu crucial pour compléter et accompagner les investissements privés et publics.

- Les défaillances des États (parfois captateurs) et les distorsions de marchés sont néfastes à une **allocation optimale des ressources**. Le système de subventionnement est souvent inefficace et inégalitaire, et grève les comptes publics. Le subventionnement de l'énergie coûte en moyenne plus de 6 % du Produit Intérieur Brut (PIB) dans les pays importateurs de pétrole de la région, alors que dans le même temps la protection sociale est inexistante (moins de 0,7 % du PIB de dépenses publiques).
- Enfin, **l'ouverture internationale** d'un pays a des effets d'entraînement considérables ; toutefois, les choix d'insertion et d'ouverture à l'international sont à faire en adéquation avec les forces et faiblesses des économies, dans le but de valoriser des filières à forte valeur ajoutée, d'importer un savoir-faire et des technologies et d'améliorer la diversification des économies. La région Méditerranée, par rapport à d'autres régions du monde, souffre d'une **faible croissance intersectorielle de la productivité** (notamment par rapport à l'Asie émergente) en raison de l'absence de transformation structurelle des économies, non préparées à la concurrence internationale.

3 DERNIÈRES CARACTÉRISTIQUES PROPRES À LA RÉGION S'AJOUTENT À CES 5 PILIERS

- **Une région particulièrement exposée au risque systémique que représente le coût de l'énergie**, les pays d'intervention de l'AFD étant principalement importateurs nets d'énergie (à l'exception de l'Algérie et de l'Irak).
- **Des ressources publiques limitées** : de nombreux pays (Tunisie, Jordanie, Maroc et Égypte) ont commencé à réformer le système de prix, libéraliser le prix à la pompe et réduire le subventionnement de l'électricité tout en développant des transferts monétaires ciblés vers les plus pauvres.
- **Un taux record de dépendance aux importations alimentaires** : caractéristique structurelle de la région ayant un impact direct sur la balance commerciale. La consommation de blé par habitant en région ANMO est la plus élevée de la planète (166 kg contre 66 kg en moyenne mondiale), et la région importe plus de la moitié de ses besoins à un coût de plus en plus élevé³. Les importations de céréales de la région ont été multipliées par 20 en 50 ans (de 1960 à 2011), passant de 3 à 60 millions de tonnes, soit le tiers des importations mondiales pour ces produits. Il en résulte un déficit de la balance commerciale agricole de 21,4 milliards de dollars pour l'ensemble des pays arabes méditerranéens (moyenne sur la période 2007-2011), l'Algérie et l'Égypte totalisant plus de la moitié de ce déficit. Cette tendance va de pair avec la diminution des surfaces cultivables du fait de l'étalement urbain : perte de 14 % de la surface agricole utile en Égypte en 42 ans, de 15 % des terres irriguées au Liban en 20 ans et de 140 000 ha dans le Grand Alger⁴. Cette pression sur les sols alimente les tensions exercées sur le capital naturel en région Méditerranée.

La pression sur les sols alimente les tensions exercées sur le capital naturel dans la région

² Spence et alii, *The Growth Report: Strategies for Sustained Growth and Inclusive Development*, Commission on Growth and Development, World Bank 2008.

³ Statistiques Food and Agriculture Organisation (FAO).

⁴ Source : Données Plan bleu et nationales.

{ DE LA CROISSANCE À LA QUALITÉ DE VIE

La qualité de vie ne se résume pas à l'indice de développement humain ; elle est restituée par des indicateurs de satisfaction très composites.

- **La rareté en eau** est extrême : en 2025, 80 millions de personnes seront en situation de stress hydrique, en plus des 100 millions déjà concernées.
- **La mer Méditerranée** fait partie des 25 hot spots de biodiversité de la planète. Alors qu'elle ne représente que 0,7% de la superficie des océans, elle constitue l'un des réservoirs majeurs de la biodiversité marine et côtière, avec 28% d'espèces endémiques, 7,5% de la faune et 18% de la flore marine mondiale connue⁵. Cette biodiversité est fortement menacée en raison des pressions anthropiques sur la zone côtière.
- **Le coût de la dégradation de l'environnement et de la pollution dans ces pays** est estimé entre 3 et 6% de leur PIB moyen chaque année : la pollution de l'eau dans les PSEM a coûté de 0,6% à 1,23% du PIB pour l'année 2000 et la pollution de l'air, de 0,9% à 2,1% du PIB pour l'année 2002.

LA NÉCESSAIRE ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les impacts du réchauffement climatique concernent au premier chef la ressource en eau (rareté globale et fluctuations accentuées), et par conséquent l'agriculture, l'alimentation, le développement territorial et les villes (remontée du niveau de la mer, vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes). Un réchauffement de 1 à 3 degrés des températures de surface d'ici 2100, selon des scénarios modérés d'évolution du climat, pourrait exposer jusqu'à 25 millions de personnes vivant sur la côte à la montée du niveau de la mer.

Un réchauffement
de 1 à 3 degrés
des températures
de surface est anticipé
d'ici 2100

Le capital naturel est
au cœur des modèles
de développement
des PSEM

L'agriculture de conservation, les pratiques agro-pastorales durables et le reboisement sont essentiels pour lutter contre l'érosion des sols, maintenir leur fertilité et leur productivité, et augmenter la capacité du couvert forestier et des sols à capturer le carbone. La valeur du service de stockage du carbone par la forêt méditerranéenne est évaluée entre 37 et 63 milliards de dollars en 2005. Le capital naturel est au cœur des modèles de développement des PSEM et des enjeux de la COP21 relatifs au maintien du réchauffement climatique en-dessous du seuil de 2 degrés à l'horizon 2050.

⁵Source : Données du GIEC, Fifth Assessment Report : Climate Change, 2013.

2

LES ENJEUX
POUR LA FRANCE ET L'EUROPE



développeur d'avenirs durables

2

LES ENJEUX POUR LA FRANCE ET L'EUROPE

LES ENJEUX POUR LA FRANCE

Depuis les révolutions arabes, la France mène une diplomatie d'influence très dépendante du niveau de proximité qu'elle souhaite entretenir avec les PSEM, mais aussi de la capacité et volonté de ces pays à intervenir dans la gestion des conflits sous-régionaux. On distingue ainsi :

- **les pays de la rive Sud** (Maroc, Tunisie, Algérie) ; pays de notre « étranger proche », portes d'entrée vers l'Afrique subsaharienne et essentiels au bon fonctionnement du dispositif régional militaire français dans la bande sahélienne ;
- **les pays de la rive Est**, ouvrant vers l'Orient et les pays du Golfe ;
- **l'Égypte**, à la croisée des deux rives ; pays désormais essentiel en termes de perspectives d'investissements, de grands contrats et de coopération militaire ;
- **les pays fragiles (Territoires Palestiniens, Yémen, Irak, Syrie, Libye)** où doivent être contenues de nouvelles menaces et où la difficile construction des États-nations est à accompagner.

LA STRATÉGIE MAGHREB

Dans les pays de la rive Sud, la jeunesse et l'emploi sont la priorité de la coopération française comme rappelé par le Président de la République lors du **Sommet 5+5** de Malte, en octobre 2012.

Cette coopération centrée sur la jeunesse doit être animée en fonction des atouts offerts par la proximité linguistique, culturelle et géographique de la France avec ces pays : sait-on, par exemple, que les étudiants maghrébins forment le premier groupe d'étudiants étrangers en France (plus de 68 000, soit 20% des étudiants étrangers en France), que les pays du Maghreb concentrent 55 % du commerce extérieur de la France avec la zone ANMO et accueillent plus de 2 400 entreprises françaises, ou bien encore que plus de 170 collectivités locales françaises interviennent dans la mise en œuvre de 562 projets de coopération décentralisée au Maroc, en Tunisie et en Algérie ?

LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DE VOISINAGE

Les révolutions arabes ont révélé le hiatus entre les politiques méditerranéennes et la réalité politique et sociale des pays de la rive Sud

Encore fragilisée par la crise financière de la zone euro, l'UE est confrontée à un manque de perspectives de sa politique de voisinage, ce qui limite son rôle en Méditerranée.

Le processus de Barcelone a initié la politique de voisinage de l'UE en direction des PSEM en 1995. Cette politique a pris de l'ampleur avec la nouvelle politique européenne de voisinage de 2006 matérialisée par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), puis avec le projet politique régional d'Union pour la Méditerranée (UpM) créé en 2008 à l'initiative de la France, et la création de la Facilité d'investissement du voisinage (FIV). Toutefois, les révolutions arabes ont révélé le hiatus entre les politiques méditerranéennes reposant sur l'idée d'une convergence économique et commerciale entre l'Europe et les PSEM, et la réalité politique et sociale des pays de la rive Sud en pleine transition.

L'Europe a d'abord réagi en mettant en place le programme **Support for Partnership, Reforms and Inclusive Growth (SPRING)** – des fonds supplémentaires rapidement mobilisables – et en relevant le plafond d'opérations de la Banque européenne d'investissement (BEI) (les États membres de l'UE, actionnaires de la BEI, se mettent d'accord en début de période budgétaire sur des montants plafonds régionaux bénéficiant de la garantie de l'UE) ; à la faveur du nouveau règlement financier défini sur la période 2014-2020, elle a élaboré une **politique renouvelée à l'égard de la Méditerranée** qui tient compte de la nécessité de dialoguer avec l'ensemble des acteurs de la société civile, mais n'offre pas la perspective d'une intégration politique, économique et culturelle avec l'Europe.

Le secrétariat de l'UpM adopte depuis 2012 une posture pragmatique, se définissant comme un coordinateur de projets à visée régionale et un facilitateur pour leur mise en œuvre. L'Horizon 2020 pour la dépollution de la mer Méditerranée, la poursuite du plan solaire méditerranéen, les initiatives liées aux questions de genre et à l'émancipation des femmes ou encore l'initiative pour le financement de projets urbains (UPFI - *Urban Project Finance Initiative*) que l'AFD copilote avec la BEI et le soutien de la FIV font partie des instruments clés de la nouvelle programmation « régionale » de l'Union pour la Méditerranée (UpM).

{ LE PARTENARIAT DE DEAUVILLE

La montée des contestations et les révolutions en Méditerranée ont pris de court l'ensemble de la communauté internationale. La France, présidente du G8 en 2011, et ses principaux partenaires ont réagi en lançant le **partenariat de Deauville** en mai 2011.

Cette initiative a rassemblé des organisations internationales (OCDE, Ligue des États arabes...), des institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale (BM), Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Banque islamique de développement (BIsD), Banque africaine de développement (BAD)) et des États associés (pays du Golfe, Turquie notamment), avec l'objectif d'impulser et organiser l'action bilatérale et multilatérale à destination de l'Égypte, de la Tunisie, du Maroc, de la Jordanie puis de la Libye et finalement du Yémen fin 2012.

Les attentes créées par ce partenariat ont parfois été déçues en raison d'un décalage entre les promesses et la mobilisation effective du soutien financier (38 milliards de dollars d'aide effective, pour 70 milliards annoncés), notamment de la part des pays du G8.

Le partenariat de Deauville a surtout mis en lumière la puissance financière des bailleurs arabes. Dans le même temps, le **FMI**, malgré les sommes importantes mises à disposition par l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis (EAU), le Koweït ou le Qatar, s'est réengagé en Jordanie, en Tunisie, au Maroc, en Égypte, et plus récemment au Yémen (avec respectivement des Stand-By Arrangements, une ligne de précaution et de liquidité, et un *Rapid Credit Facility*). **Ce retour du FMI** est motivé par la nécessité de rénover les politiques publiques de ces pays qui ne peuvent pas uniquement compter sur les aides budgétaires apportées dans l'urgence par les pays du Golfe.

{ DE NOUVELLES DYNAMIQUES SOUS-RÉGIONALES

La présence
d'une institution
de coopération
commune n'empêche
pas le développement
de stratégies bilatérales
intervenant
en compétition

LES PAYS DU GOLFE, BAILLEURS INCONTOURNABLES DE LA RÉGION

Le Golfe arabo-persique s'est imposé dans le **financement international du développement**, surtout depuis les révolutions arabes qui ont menacé la stabilité des monarchies du Golfe.

Le Conseil de coopération des États arabes du Golfe permet à ses 6 États membres de formuler une politique commune à destination des régions tiers. Néanmoins, la présence de cette institution de coopération commune n'empêche pas le développement de stratégies bilatérales intervenant en compétition, voire en opposition les unes avec les autres (Qatar, versus Arabie saoudite et Emirats Arabes Unis (EAU)), comme constaté en Égypte, en Libye, dans les Territoires Palestiniens ou toujours aujourd'hui en Syrie.

Les royaumes pétroliers ont la capacité de déployer rapidement des sommes importantes dans des pays en crise afin de nouer des relations privilégiées avec les pays récipiendaires qui échappent aux règles de transparence et de coordination de l'aide définies dans le cadre des accords de Bretton Woods et du Comité d'aide au développement (CAD). **Si en 2009 l'Arabie saoudite et le Koweït ont signé la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les EAU et le Qatar ne l'ont pas fait.**

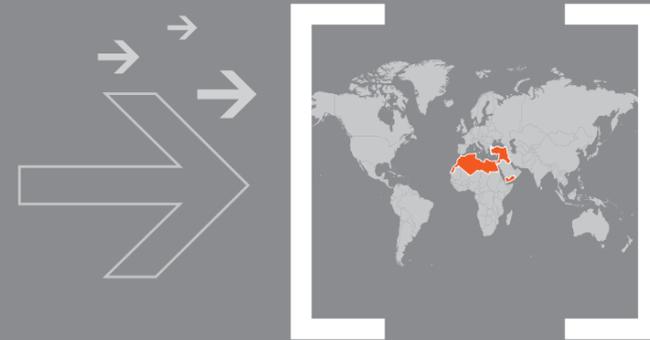
L'AFD s'est efforcée d'établir des liens plus soutenus avec la BisD et le Koweït en particulier.

UNE COOPÉRATION PSEM - AFRIQUE SUBSAHARIENNE QUI S'AFFIRME

Cette coopération recouvre d'abord les formes d'un expansionnisme commercial de la part de pays qui, comme la Turquie ou le Maroc, recherchent en Afrique subsaharienne des relais de croissance et d'influence. Elle peut aussi prendre des formes plus diversifiées et coopératives de la part de pays comme le Maroc ou l'Égypte qui cherchent à diversifier leurs débouchés commerciaux et à profiter pleinement de leur appartenance territoriale au continent africain.

3

LE BILAN
DE L'ACTION DU GROUPE AFD
(2011-2014)



développeur d'avenirs durables

3

LE BILAN DE L'ACTION DU GROUPE AFD (2011-2014)

De 2011 à 2014, les projets contribuant à la réduction des inégalités territoriales l'emportent

La répartition des engagements de l'AFD basée sur les 3 finalités du CIR précédent montre que les projets contribuant à la réduction des inégalités territoriales (infrastructures de transport, développement de villes secondaires, rénovation de quartiers informels) l'emportent, tandis que le secteur productif et le soutien à l'emploi gagnent en importance et visibilité ; par ailleurs, les activités liées à la qualité de vie sont irrégulières selon les années, probablement en raison de la priorité accordée par nos partenaires au traitement des urgences sociales.

L'IMPORTANCE DES COFINANCEMENTS

En 2013, 70 % des engagements de l'AFD concernent des cofinancements contre 65 % en 2014. Dans ces cofinancements, la part prise par l'UE est fondamentale (en 2013, 64% des cofinancements l'ont été dans le cadre d'une offre européenne bénéficiant de fonds délégués par l'Europe).

LES SUBVENTIONS

La région Méditerranée et Moyen-Orient mobilise un montant faible en subventions, car ses pays, à l'exception des Territoires Palestiniens (pays en crise), ne figurent pas parmi les pays pauvres prioritaires.

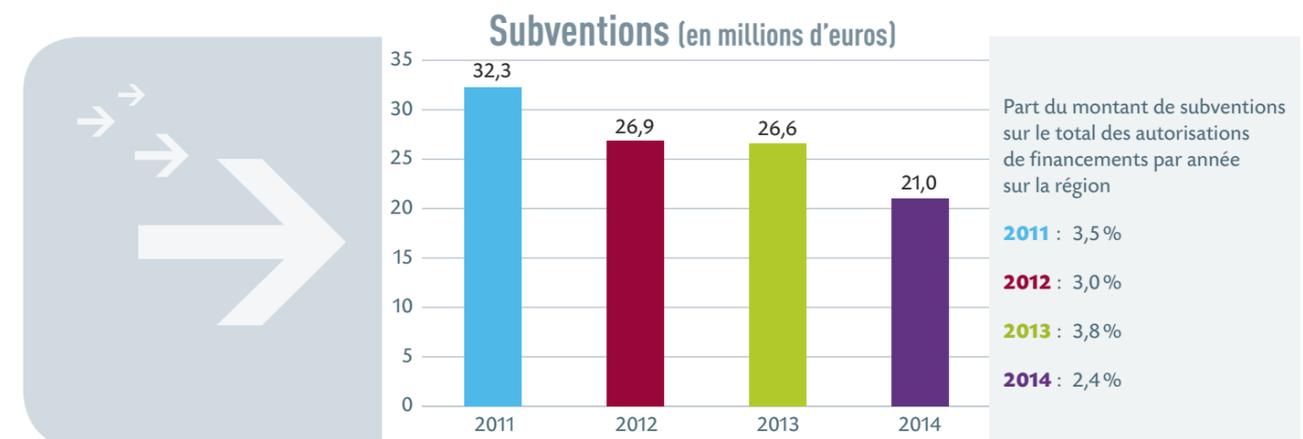
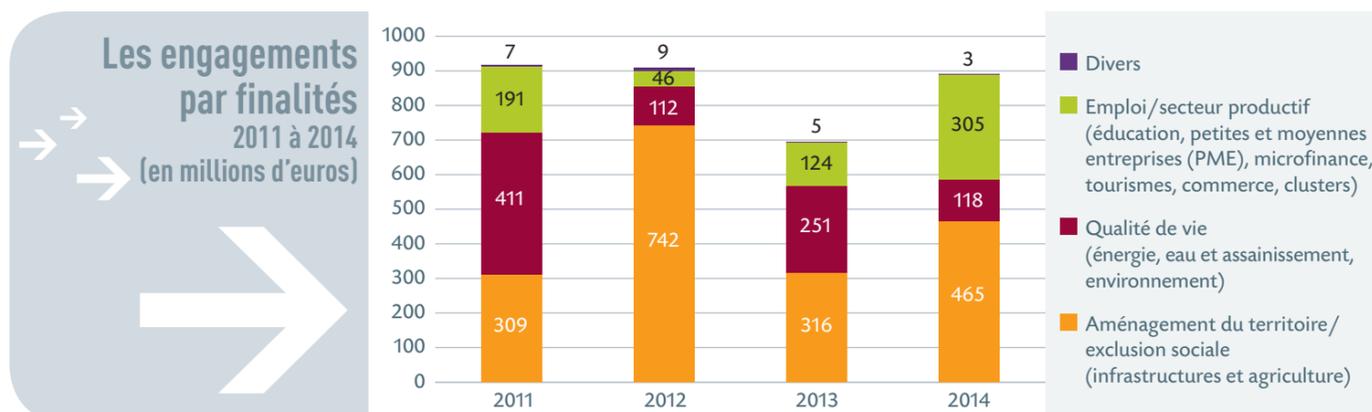
La mobilisation de subventions européennes, notamment via la FIV devient donc une nécessité pour répondre aux besoins d'accompagnement des maîtrises d'ouvrage, d'expertise technique et d'élaboration des politiques publiques.

LE BILAN QUANTITATIF

3 FINALITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Le Cadre d'intervention régional (CIR) de la zone Méditerranée précédent avait clairement identifié 3 finalités de développement :

- **promouvoir une croissance soutenue et riche en emplois** : en déclinaison de cette finalité, l'AFD a fait évoluer son offre de l'éducation vers l'employabilité et travaillé au soutien du secteur privé par la proposition de nouvelles approches et produits (les clusters, les garanties, l'inclusion financière) ;
- **renforcer la cohésion sociale et territoriale** : cette finalité a surtout connu des déclinaisons à travers des projets de soutien à la ville durable et de réhabilitation des quartiers informels ;
- **améliorer la qualité de vie des populations** : la nécessité d'économiser les ressources naturelles s'est un peu effacée devant le traitement des priorités sociales. Cependant, la dépendance énergétique qui s'est traduite par de brutales tensions a obligé certains pays à revoir leurs politiques énergétiques. Dans tous les autres pays, la question de l'accès aux produits de première nécessité (eau, énergie, transports, logement) est restée prédominante.



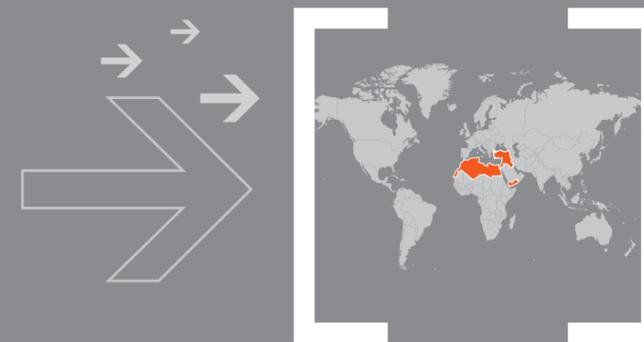
{ LA PRODUCTION DE CONNAISSANCES

80 % des opérations financières de l'AFD dans la zone ont été accompagnées de production de connaissances

La production de connaissances a permis à la fois d'accompagner la compréhension des évolutions de la région depuis 2011 et de préparer et d'accompagner la production financière. Ainsi, dans le cadre du centre de Marseille pour l'intégration de la Méditerranée (CMI), nos programmes sur l'eau et les transports urbains ont contribué à améliorer le dialogue stratégique (gestion des eaux souterraines, organisation institutionnelle et financement de long terme des transports urbains dans les grandes villes), le renforcement de capacités (en coopération avec l'université d'entreprise du groupe AFD - Cefeb) et l'accompagnement ou la préparation d'opérations. Ils ont par exemple bénéficié aux projets de Bus Rapid Transit (BRT) d'Agadir et de réseau ferré régional du Grand Tunis, aux projets de transport envisagés par l'AFD à Alexandrie et Izmir, ou au Development Policy Loan (DPL) de la Banque mondiale sur la croissance verte au Maroc, tout en donnant de la visibilité à l'AFD.

4

LES ORIENTATIONS
DE L'ACTION DE L'AFD
POUR LA PÉRIODE 2015-2018



développeur d'avenirs durables

4

LES ORIENTATIONS DE L'ACTION DE L'AFD POUR LA PÉRIODE 2015-2018

LES DOCUMENTS QUI ENCADRENT L'ACTION DE L'AFD

3 documents interviennent dans la définition du cadrage de ses interventions : le document cadre de coopération au développement (DCCD), le relevé de conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) et surtout la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

- **Le DCCD (janvier 2011)** introduit le concept de « partenariats différenciés » qui, pour les pays de la Méditerranée, s'exprime à travers la recherche d'un développement durable et d'une convergence avec l'Europe.
- **Le CICID de juillet 2013** précise que les interventions dans les « *pays voisins du sud et de l'est de la Méditerranée* [...] s'inscriront dans une logique euro-méditerranéenne d'intégration régionale. La France poursuivra son action au sein du partenariat de Deauville pour soutenir les pays arabes en transition. Les concours financiers de l'État seront prioritairement des prêts, complétés par des actions dans les domaines culturel, scientifique et technique, et de la formation. La politique de développement ciblera principalement la mise à niveau des tissus productifs, la création d'emplois et l'aménagement du territoire, dans une perspective de durabilité, de développement mutuellement bénéfique et de colocalisation ». **Le co-secrétariat du CICID (juillet 2014)** classe la Turquie comme « grand émergent » du pourtour de la Méditerranée.
- **Enfin, la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOPDSI) du 7 juillet 2014** donne au CIR un objectif général, à savoir « la promotion du développement durable, dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et culturelle », un cadre d'effort international pour la réduction des inégalités sociales et territoriales et contre le changement climatique et un esprit de défense des libertés fondamentales dont l'égalité entre les hommes et les femmes et la responsabilité sociétale.

- À ces 3 documents s'ajoute la **stratégie jeunesse** du ministère des Affaires étrangères et du Développement international (2015) que le CIR décline de 3 façons : la transformation du dividende démographique en croissance et en emplois décents, l'insertion et l'employabilité des jeunes par le développement des compétences et l'attractivité des territoires ruraux pour retenir la jeunesse rurale. L'AFD ne néglige pas non plus la promotion d'actions citoyennes mais mobilise pour ce faire les organisations de la société civile (OSC), acteurs de premier plan.

3 FINALITÉS ET 7 OBJECTIFS POUR GUIDER LES ACTIVITÉS DE L'AFD

La jeunesse est aussi « la voix » par laquelle s'expriment les nouvelles exigences sociales : opportunités et dignité

3 finalités de développement durable et 7 objectifs ont été retenus pour organiser nos activités dans la région Méditerranée au cours des années 2015-2018 (les activités sont par nature diverses car les voies et les moyens pour atteindre un objectif sont différents selon les pays).

Les bénéficiaires principaux des 3 finalités seront surtout les jeunes en tant que **classe d'âge** (promouvoir l'emploi et la croissance demeure la clef des évolutions de la région entrée dans la période de bénéfice possible du **dividende démographique**), en tant que **génération** (la gestion de la rareté des ressources naturelles ménage l'avenir des générations à venir, en milieu rural notamment), et en tant qu'**individus apprenants** (les mouvements sociaux de 2011 nous rappellent que la jeunesse est aussi « la voix » par laquelle s'expriment les nouvelles exigences sociales – opportunités et dignité).

FINALITÉ I : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DURABLE CRÉATRICE D'EMPLOIS

3 objectifs principaux pour une croissance durable créatrice d'emplois :

- **L'accompagnement des entreprises (objectif n° 1)** passe par **le soutien aux filières productives** à forte valeur ajoutée et susceptibles de constituer des gisements d'emplois, comme la filière solaire, l'agro-industrie, l'industrie chimique (phosphate), le tourisme durable ou les nouvelles technologies qui catalysent l'innovation dans tous les secteurs. Cette activité pourra s'organiser autour d'investissements directs à l'étranger (IDE) français (automobile, aéronautique). L'AFD s'attachera à appuyer les acteurs de **l'innovation sociale** portée par les entrepreneurs sociaux ; **l'appui au tissu des entreprises** en offrant les services indispensables au développement de la petite entreprise, via **le clustering** (comme en Tunisie ou dans les Territoires Palestiniens) ou les programmes de mise à niveau, en **orientant le financement bancaire des entreprises vers le soutien aux politiques les plus innovantes**, qu'il s'agisse de développer un segment sectoriel (énergies renouvelables, efficacité énergétique, dépollution), de favoriser la performance des entreprises (responsabilité sociétale des organismes (RSO), services aux entreprises), ou d'appuyer la création de micro-entreprises (microfinance) et en **modernisant le financement de l'économie** par le développement des **activités de garantie**.

• **L'accès des femmes au marché du travail (objectif n° 2)** : la croissance nécessite une population bien formée et en nombre suffisant. Or, les PSEM présentent la caractéristique d'une participation extraordinairement faible des femmes sur le marché du travail (21 % des femmes contre 76 % des hommes). L'objectif consiste alors à réparer les inégalités d'accès aux opportunités offertes par le travail. Au regard de l'importance du facteur travail pour la croissance, mais aussi de l'autonomie qu'offre un travail de qualité, l'AFD fait donc le choix d'un nouvel objectif visant à favoriser l'accès des femmes au marché du travail, la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale appelant à « promouvoir (...) l'égalité entre les femmes et les hommes ».

• **L'attractivité des territoires (objectif n° 3)** vise davantage le développement du potentiel de chaque territoire que la réparation des inégalités entre territoires. Cet objectif s'applique aux villes dont il s'agit d'accompagner la croissance encore vive du fait de leur dynamique démographique.

En ville, les activités retenues sont :

- **le logement social et les projets de restructuration des quartiers non planifiés** comprenant l'accès aux services de base (eau et assainissement) et le développement de petites activités économiques et de services de proximité ;

- **l'amélioration de l'efficacité économique des villes**, via des opérations dans les secteurs de l'aménagement opérationnel (programmes d'aménagement d'emprises foncières urbaines, contrats de baie, villes nouvelles et appui aux « plans ville durable »), du bâtiment, des transports urbains collectifs (diversification et hiérarchisation des réseaux, organisation institutionnelle et efficacité opérationnelle) et des fonctions logistiques et portuaires ;

- **l'offre de santé** : les services de santé sont souvent inadaptés aux traitements des maladies chroniques liées au vieillissement de la population et aux changements de modes de vie ; l'hôpital sera le premier secteur concerné (il s'agit d'un domaine où la France possède un savoir-faire reconnu et où les enjeux économiques sont importants).

En zone périurbaine, l'AFD prêtera une attention nouvelle et plus particulière aux opérations d'**assainissement industriel** (industrie chimique en Tunisie ou en Égypte par exemple). Face à la densification du littoral, la biodiversité marine et terrestre est soumise à de fortes pressions. La croissance et l'attractivité de ces territoires reposent sur leur protection et valorisation, qu'il s'agisse de **dépolluer les eaux cotières par l'assainissement** ou de **protéger la biodiversité marine et les ressources halieutiques**. En zone rurale, l'objectif d'attractivité s'applique également ; l'AFD privilégiera alors les activités rurales génératrices de revenus et l'accès au crédit (exemple : Crédit Agricole au Maroc), en vue de retenir et enrichir les populations vivant de l'agriculture.

FINALITÉ 2 : GÉRER UN CAPITAL NATUREL CONTRAINT ET S'ADAPTER AUX DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES

À cette deuxième finalité de développement se rattachent deux objectifs : le premier participe directement à la réduction des gaz à effet de serre et le second relève davantage d'une stratégie d'adaptation aux conséquences des dérèglements climatiques (manque de pluie/érosion des sols) sur la disponibilité en eau et en sols arables.

• **Le premier objectif (n° 4) « favoriser la sécurité énergétique des pays »**, est indispensable à la qualité de vie des populations et participe à la souveraineté des États ; le manque d'énergie auquel sont confrontés des pays comme le Liban, la Jordanie ou la Palestine impacte la vie quotidienne des populations, représente un risque macroéconomique systémique et détériore la compétitivité des entreprises. La sécurité énergétique passe par le renforcement de l'approvisionnement énergétique et la diversification des sources d'énergie renouvelables, la valorisation du gaz en intégrant la contrainte environnementale, la mise à niveau et l'optimisation des réseaux pour permettre l'intégration des énergies renouvelables, et à moyen terme l'intégration régionale des interconnexions électriques. En raison de l'excellence française dans ce secteur, l'AFD souhaite pouvoir peser dans la définition des politiques sectorielles afin de remédier à la sous tarification du prix de l'énergie sans fragiliser le pouvoir d'achat des plus pauvres, et augmenter la part des énergies renouvelables dans les mix énergétiques.

• **Le second objectif (n° 5)** consiste à s'adapter à la raréfaction du capital naturel (eau, sols, couverts forestiers) tout en permettant un accès équitable à celui-ci. Les ressources en eau disponibles par habitant devraient être divisées par deux en l'espace d'une cinquantaine d'années dans la zone. Alors que l'eau constitue déjà un facteur de conflits locaux et internationaux (eaux du Jourdain, du Tigre et de l'Euphrate, eaux du Nil, etc.) dans la région, cette raréfaction devra être gérée par 3 actions combinées :

- gestion de la demande en eau et gestion des ressources en eaux souterraines dont l'exploitation incontrôlée augmente de manière exponentielle ;

- mobilisation de ressources en eau non conventionnelles (dessalement, réutilisation des eaux usées traitées) et transferts d'eau entre bassins versants ;

- adaptation des productions agricoles aux contraintes climatiques.

L'AFD souhaite pouvoir peser dans la définition des politiques sectorielles afin de remédier aux déséquilibres financiers du secteur de l'eau (potable et à usage agricole), et d'éviter les conflits autour de son utilisation. La région Méditerranée, **l'une des zones du monde les plus affectées par le changement climatique**, devra prendre part à la transition énergétique comme à la révolution verte mondiale.

FINALITÉ 3 : RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Dans les PSEM, la question sociale est posée de manière générale par le chômage de masse mais aussi, plus nouvellement et dans certains pays, par les déplacements de populations.

- **Le premier objectif (n° 6) est de favoriser l'employabilité des diplômés chômeurs et l'inclusion des jeunes inactifs** (1 jeune actif sur 4 dans la région est au chômage). À cela s'ajoute le fait que **20 à 40 % des jeunes sont des NEET** (ni en emploi, ni dans le système scolaire, ni en formation).
- **Le second objectif (n° 7), lié à la nécessité de gérer les conséquences – pour les populations hôtes – de l'installation dans la durée de populations déplacées, est nouveau.** Les activités sont centrées sur le renforcement des opportunités économiques et des infrastructures dont l'usage doit être partagé entre les populations, mais aussi la capacité à intervenir dans des territoires morcelés (Territoires Palestiniens, Syrie).

La définition, en concertation avec les autres bailleurs, de formes *ad hoc* d'intervention est incontournable : facilité ONG, fonds fiduciaires permettant une action coordonnée par les bailleurs bénéficiant des meilleurs atouts politiques et techniques.

5

LES MODALITÉS
D'INTERVENTION
DE L'AFD



développeur d'avenirs durables

5

LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE L'AFD

L'APPROCHE CROISÉE ACTEURS / POLITIQUE SECTORIELLE

De plus en plus, les bénéficiaires de nos interventions seront les acteurs de leur développement

L'action de l'AFD a été complexifiée par la désorganisation des services publics dans les pays touchés par les soulèvements (instabilité et inexpérience des nouveaux personnels politiques, illisibilité des chaînes de décision, etc.).

Par ailleurs émergent de **nouveaux acteurs**, responsables syndicaux, élus locaux, organisations patronales : les bénéficiaires de nos interventions seront de moins en moins les récipiendaires passifs des actions de développement promues par les États, mais de plus en plus les acteurs de leur développement, des **parties prenantes**. Le rôle des décideurs publics est désormais davantage dans l'orientation (politique sectorielle) et la régulation que dans la substitution à l'ensemble des acteurs d'une économie. Les administrations, souvent confrontées à des déficits de compétence et à des financements budgétaires limités, peuvent se renouveler par la mise en œuvre de modes de gestion déléguée, de contrats de partenariat (dans lesquels l'obligation de paiement est assurée par les pouvoirs publics et non par l'utilisateur), voire de concessions de services publics marchands.

L'État n'hésite plus à confier des missions d'intérêt général à des organismes privés

L'État devient stratège et régulateur, et n'hésite plus à confier des missions d'intérêt général à des organismes privés (dans le domaine de l'éducation et de la santé, du recyclage des déchets, etc.). Le rôle des entreprises et des banques s'en trouve profondément renouvelé et leur RSO étendue.

Face à la diversité des demandes exprimées par ces acteurs multiples, l'AFD gardera comme fil conducteur le positionnement de ces demandes par rapport à un cadre régulateur ou une politique sectorielle.

INNOVER ET COMPLÉTER LES OUTILS D'INTERVENTION DE L'AFD

UNE PALETTE D'OUTILS ADAPTÉE

L'approfondissement de « l'approche par les acteurs » implique pour l'AFD d'adapter sa palette d'outils à la diversité des demandes exprimées par ces acteurs et de la compléter par de nouveaux instruments. Cette approche milite pour une mobilisation conjointe des instruments « souverains » (prêts au États, production de connaissances et assistance technique en appui à l'élaboration de politiques publiques), « sous-souverains » (prêts aux collectivités locales, accompagnement technique aux maîtrises d'ouvrages locales), « non-souverains » (instruments de garantie, fonds propres, prêts en faveur de banques, entreprises publiques sociétés d'économie mixte - SEM) et « privés » du groupe AFD.

L'AIDE PROGRAMME SECTORIELLE, UN INSTRUMENT D'APPUI AUX POLITIQUES PUBLIQUES

La période actuelle fait émerger une demande forte d'appui à la définition de nouvelles politiques publiques, en plus de la contribution à leur financement. L'approche programme peut emprunter deux voies principales : les appuis budgétaires **globaux** en soutien à une politique sectorielle dont l'avancement est mesuré par des indicateurs ou les appuis **sectoriels** (financement du budget d'investissement d'un État pour une part permettant de contribuer significativement à la réalisation d'une politique dans un secteur donné). L'approche programme est propice à la coordination entre les bailleurs, comme en témoignent les deux prêts forêt et climat consentis à la Turquie, ou le programme emploi-compétences au Maroc.

L'EXPERTISE TECHNIQUE, UN OUTIL À PART ENTIÈRE AU SERVICE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE NOS PARTENAIRES

La **préparation de la faisabilité des projets** nécessite des fonds d'études et de renforcement de capacité (FERC) financés sur subvention et mis à disposition des États bénéficiaires qui les mobilisent selon leurs règles de passation des marchés après avis de non-objection de l'AFD. Ces FERC servent tout autant à étudier la faisabilité des projets qu'à renforcer la capacité des maîtrises d'ouvrage.

L'élaboration puis la mise en œuvre de **politiques publiques nationales ou d'outils de gouvernance locale** nécessite un accompagnement fort pour lequel une expertise française est souvent sollicitée par les contreparties.

Certains projets d'investissement nécessitent le financement en subvention de **composantes « soft »** en appui aux maîtrises d'ouvrage, à fort contenu en expertise technique.

Ces outils d'expertise et d'assistance technique sont indispensables pour ménager la compétitivité de l'AFD, surtout en considérant les moyens en assistance technique dont disposent la BEI (via la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat - FEMIP), la BERD (sur fonds européens) ou même la *Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)*.

LES OUTILS POST-CRISE, FONDS FIDUCIAIRES (TRUST FUND) ET FACILITÉ ONG

L'AFD a été sollicitée par ses tutelles pour contribuer financièrement à 3 fonds fiduciaires :

- le *Syrian Recover Trust Fund*, initié par l'Allemagne et les Émirats arabes qui soutient des projets de réhabilitation des services essentiels aux populations dans les régions sous contrôle de l'opposition modérée ;
- le *Lebanon Syrian Crisis Trust Fund* initié et géré par la Banque mondiale pour aider le gouvernement libanais à renforcer les services publics ;
- le *Partnership for Infrastructure Development Multidonor Trust Fund*, fonds fiduciaire multi-bailleurs pour la reconstruction de Gaza administré par la BM.

S'agissant des impacts de la crise syrienne, l'AFD a par ailleurs créé au Liban et en Jordanie une facilité destinée à financer des projets présentés par des ONG françaises et internationales et visant à soutenir les collectivités locales dans la fourniture des services de base aux réfugiés syriens et aux populations hôtes, et à accompagner les plus vulnérables.

Ces fonds fiduciaires sont particulièrement pertinents lorsque les terrains retenus pour leurs interventions posent des problèmes de sécurité que seul un collectif de donateurs peut affronter.

QUELS SONT LES PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS ?

L'orientation de l'action de l'AFD en Méditerranée est résolument européenne

Un rapide survol de l'espace EUROMED montre que les pays des deux rives de la Méditerranée connaissent des problèmes assez semblables dans le domaine économique (croissance insuffisante) et social (chômage), mais aussi des possibilités d'agir complémentaires (répartition de la chaîne de valeur, démographie).

L'orientation de l'action de l'AFD en Méditerranée est donc résolument européenne et fait des partenaires européens bilatéraux (KfW, Agence espagnole pour la coopération internationale et le développement - AECID, coopération néerlandaise) et multilatéraux (Commission européenne, BEI, BERD) ses **partenaires privilégiés**.

La BM est également un partenaire de premier plan. La synergie de vues entre ces deux institutions devrait permettre de renforcer le portefeuille commun, en particulier sur les thèmes transversaux comme le genre, le changement climatique ou les situations de fragilité sur lesquels la BM a beaucoup investi. Comme l'AFD, la BM est confrontée à l'état de « fluidité » de la région largement consécutive aux conflits qui la caractérisent, et dont témoigne la chute de ses autorisations de financements en 2011 puis leur remontée progressive (en 2014 la banque a renoué avec le niveau atteint en 2010).

LA RECHERCHE-ACTION

L'investissement dans la production de connaissances est le complément indispensable de la production financière de l'AFD

Le CMI a la capacité de mobiliser des ressources et des réseaux pour faciliter les échanges d'expériences nord/sud et sud/sud

Le financement de projets est indissociable d'une action d'appui aux politiques publiques et de réflexion sur les modèles de développement. L'investissement dans la production de connaissances est donc le complément indispensable de la production financière de l'AFD. Les deux partenaires phare de MED demeurent le Centre de Marseille pour l'intégration de la Méditerranée (CMI) et le Plan bleu.

DES PARTENARIATS CIBLÉS

Le CMI est une plateforme d'appui aux politiques publiques, de diffusion de connaissances, de réflexion et d'échanges entre partenaires du nord et du sud du bassin méditerranéen. Il associe 5 pays des rives sud et est de la Méditerranée (Maroc, Tunisie, Égypte, Jordanie, Liban), et les partenaires fondateurs : la BM, la BEI et les ministères des Finances et des Affaires étrangères français représentant le « groupe France » (lequel comprend également la Caisse des dépôts - CDC, l'AFD, la Ville de Marseille et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - PACA). La spécificité du CMI tient en sa capacité à mobiliser des ressources et des réseaux pour faciliter les échanges d'expériences nord/sud et sud/sud à travers la réalisation d'études, la tenue d'ateliers spécialisés et l'animation de communautés de pratiques.

18 programmes sont en cours, dont 3 pilotés par l'AFD sur :

- **la gestion de la demande en eau**, avec le Plan bleu. Ce programme traite des économies physiques sur les réseaux, de la tarification, de la gestion des eaux souterraines, des choix d'allocation intersectoriels et de la réutilisation des eaux usées traitées ;
- **la ville durable** et le cadre institutionnel et financier visant à faciliter la préparation de projets de transport public dans de grandes villes de la Méditerranée (Rabat, Tunis, Agadir, Alexandrie, Izmir) ;
- **la formation, l'emploi et la protection sociale** ; ce programme vise à faire progresser les réformes et préparer les projets sur les politiques actives d'emploi et l'évolution des systèmes de protection sociale.

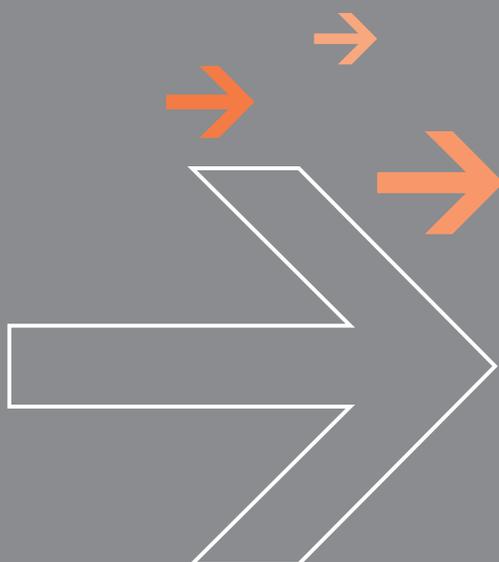
Sur ces 3 thèmes qui représentent 60 à 80 % de son activité en zone Méditerranée, l'AFD souhaite poursuivre sa collaboration avec le CMI et **les activités de formation développées par le Cefeb**.

Le Plan bleu, qui réunit 21 pays riverains de la Méditerranée, est l'un des centres d'activités régionales du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ; le PAM est l'initiateur et le responsable de la mise en oeuvre de la convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, signée en 1976 et amendée en 1995. Le partenariat entre l'AFD et le Plan bleu couvre la période 2014-2016 et prévoit des actions d'appui du Plan bleu sur des réflexions thématiques dans les domaines des ressources en eau, du tourisme et de la gestion intégrée des zones côtières, la mise en cohérence des opérations de l'AFD avec les engagements souscrits par ses clients et partenaires au titre des Objectifs de Développement Durable (ODD) et des conventions internationales.





L'AFD, institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable. Présente sur quatre continents à travers un réseau de 72 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. En 2014, l'AFD a consacré 8,1 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.



Agence Française de Développement (AFD)

5, rue Roland Barthes - 75598 Paris cedex 12
FRANCE

Tél. : + 33 1 53 44 31 31

www.afd.fr